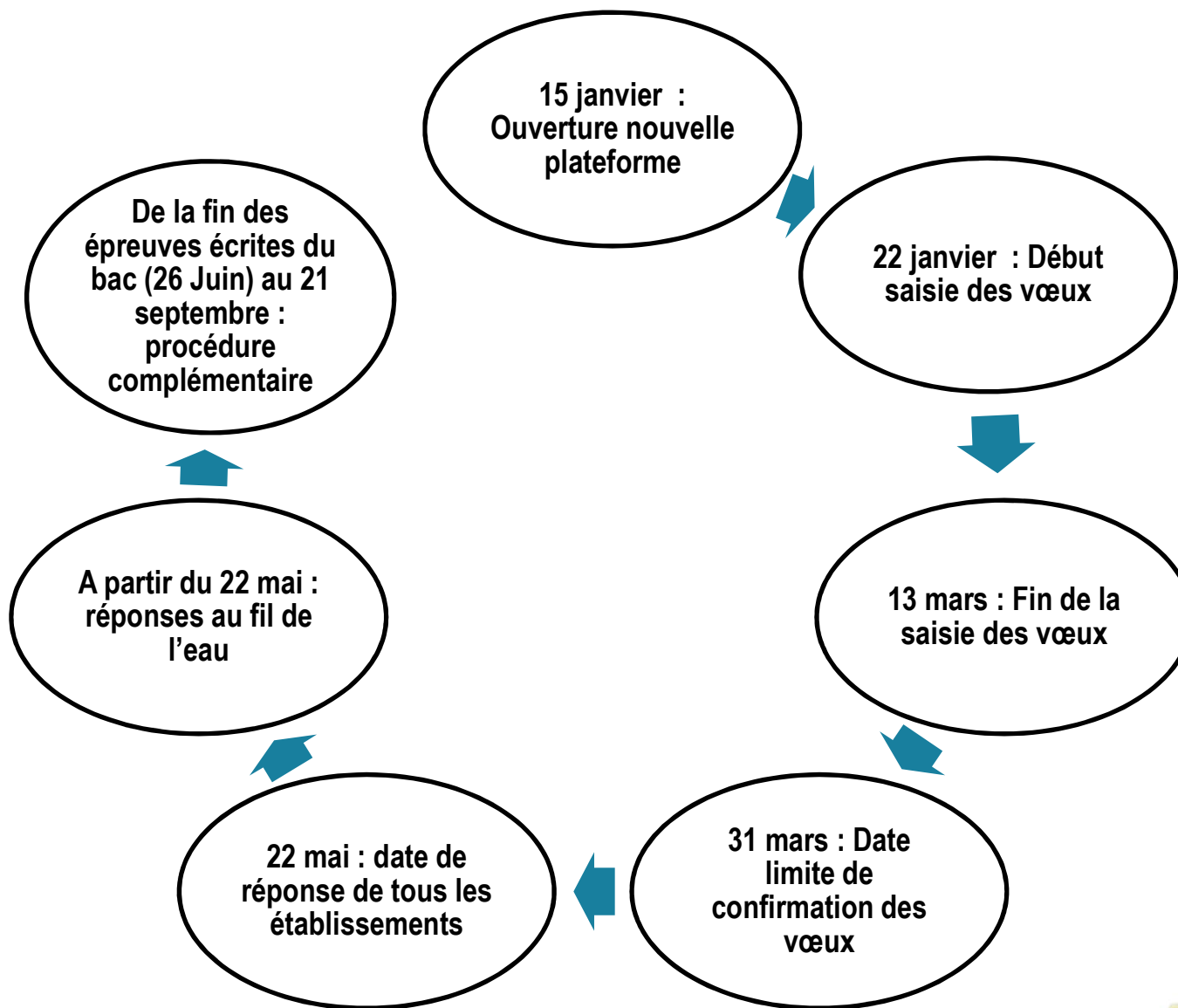


- ✓ **Fin du classement** des vœux
- ✓ Maximum **10 vœux** temps plein scolaire + 10 vœux apprentissage
- ✓ **Fin du tirage au sort** pour les licences en tension
- ✓ Modification de secteur (domicile uniquement pris en compte)
- ✓ Mise en place des **attendus** pour toutes les formations
- ✓ **Fiche Avenir**
- ✓ **Vœux multiples**
- ✓ Suppression des 3 phases de réponse et diffusion des **réponses à partir du 22 mai**
- ✓ Extension du dispositif « meilleurs bacheliers » aux licences
- ✓ Réexamen possible des candidatures aux circonstances exceptionnelles (santé, handicap)

# CALENDRIER PARCOURSUP



# ETAPES CLES

## ➔ Pour le lycéen :

- > Finaliser le **projet d'orientation** (professeurs principaux, JES, JPO, site [www.terminales2017-2018.fr](http://www.terminales2017-2018.fr))
- > Formuler **10 vœux maximum** et non ordonnés sur [parcoursup.fr](http://parcoursup.fr) (22 janvier-13 mars)
- > **Finaliser son dossier** (jusqu'au 31 mars) : transmission des pièces demandées, du **projet de formation motivé** etc...



# Projet de formation motivé

- Pour chaque vœu
- 1500 caractères (25 lignes) pour expliquer au regard des attendus pourquoi la formation est souhaitée et quels sont les atouts du candidat pour y réussir
- Fait office de lettre de motivation



# Préférence

Inscription | Scolarité | Apprentissage | **Voeux** |  

Curriculum Vitae | Voeux | **▲ Ma préférence** | Suivi de réorientation | Secteur(s) licence(s) | Année de césure

[✉ Vous avez 1 message non lu](#)

## Ma préférence

Vous devez saisir ici vos préférences en termes de vœux de formation (un type de formation et/ou une spécialité et/ou un domaine de formation et/ou une formation). Cette information **confidentielle, non transmise aux établissements**, a pour seul objet d'éclairer la commission d'accès à l'enseignement supérieur, qui pourrait être amenée à vous faire des propositions si vous n'avez reçu aucune proposition sur l'un de vos vœux confirmés ou si vous n'avez reçu que des réponses négatives.

Je souhaite saisir ma préférence :  Maintenant  
 Ultérieurement

Ma préférence (1500 caractères maximum) :

**B** *I* U | *I*<sub>x</sub>

# Secteur

Lors de l'ajout d'un vœu licence, le candidat est informé s'il fait partie ou non du secteur.

Inscription	Scolarité	<b>Apprentissage</b>	<b>Voeux</b>		
Curriculum Vitae	Voeux	▲ Ma préférence	Suivi de réorientation	<u>Secteur(s) licence(s)</u>	Année de césure

✉ [Vous avez 1 message non lu](#)

## Voici les éléments permettant de définir votre secteur

Académie	Département	Commune	Origine de la priorisation
Lyon	Ain	Chanoz Châtenay	Adresse de votre domicile

← Retour

## Demande de dérogation

Si un déménagement familial est prévu pour la rentrée en raison d'un changement de situation de vos représentants légaux, ou si vous êtes sportif de haut niveau recruté par un club situé dans une autre académie, vous pouvez faire une demande de dérogation jusqu'au 16 mai.

Demander une dérogation

## Éléments dont disposent les établissements pour l'étude des vœux

- ➔ **La fiche Avenir** transmise par le lycée : résultats, positionnement et appréciation dans chaque matière, éléments d'appréciation du professeur principal et avis du chef d'établissement.
- ➔ **Le « projet de formation motivé »** obligatoirement rédigé par le candidat pour chacun de ses vœux et dans un espace prévu à cet effet sur la plateforme. La rédaction de ce projet vaut lettre de motivation.
- ➔ **Les notes de 1ère et terminale**
- ➔ **Les autres pièces éventuellement demandées** (ex : CV, notes aux épreuves anticipées du bac etc...)



## A PARTIR DU 22 MAI : Propositions d'admission et Réponses possibles du candidat

- **Les élèves peuvent avoir plusieurs propositions d'admission** mais ils ne pourront dire **oui qu'à une seule de ces propositions**, cela libérera de la place pour les candidats « en attente »
- Quand ils répondent oui, **ils doivent signaler s'ils maintiennent ou non leurs vœux** sur les réponses « en attente »



# A PARTIR DU 22 MAI : Propositions d'admission et Réponses possibles du candidat

## FORMATIONS SELECTIVES

- ✓ **OUI**
  - ✓ J'accepte ou je renonce
- ✓ **EN ATTENTE D'UNE PLACE**
  - ✓ Je maintiens ou je renonce
- ✓ **NON**

## FORMATIONS NON SELECTIVES

- ✓ **OUI**
  - ✓ J'accepte ou je renonce
- ✓ **OUI SI**
  - ✓ J'accepte ou je renonce
- ✓ **EN ATTENTE D'UNE PLACE**
  - ✓ Je maintiens ou je renonce

**Ne pas oublier de procéder à l'inscription administrative**

# Délais de réponse à une proposition d'admission

**7 jours**

**du 22 mai  
au 25 juin**

**3 jours**

**du 26 juin  
au 20 août**

**1 jour**

**à partir du  
21 août**

Faute d'acceptation ou de renonciation à l'expiration de ces délais : la place est libérée pour un autre candidat



# PARCOURSUP : PROCÉDURE COMPLÉMENTAIRE

Dès la fin des épreuves écrites du bac et jusqu'au 21 septembre

**Public concerné et modalités de fonctionnement :**

Les candidats n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la procédure initiale ont la possibilité **de formuler de nouveaux vœux** dans une procédure complémentaire

Après les résultats du Bac, la commission académique d'accès à l'enseignement supérieur recherche une place pour chacun au plus près de leurs choix initiaux

**Comment ? Nombre de vœux ? Hiérarchie ?**

**En cours d'arbitrage**